



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

droit international

Question écrite n° 48025

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille interroge M. le ministre de la défense sur la piraterie maritime. Réapparue sur tous les océans depuis plusieurs années, la piraterie maritime constitue une menace asymétrique pour laquelle les flottes militaires n'étaient plus adaptées. La France participe à la lutte internationale contre la piraterie maritime. Cet engagement impose le développement de nouveaux programmes d'armement, tel que le futur missile ANL, adaptés à un adversaire ayant recours à des moyens et procédures atypiques. La détection et l'identification des menaces maritimes asymétriques exigent également de nouveaux systèmes. Aussi, il lui demande de préciser les actions engagées par le ministère de la défense pour doter les bâtiments et aéronefs de la marine nationale des moyens d'identification des menaces maritimes asymétriques.

Texte de la réponse

Les principales menaces asymétriques auxquelles sont exposées les forces navales occidentales sont liées à l'emploi d'armes classiques de niveau technologique faible ou moyen, d'armements non conventionnels de circonstance ou de véhicules civils détournés de leur usage habituel, utilisés comme projectiles. La stratégie mise en oeuvre pour lutter contre ces menaces recouvre différentes phases tactiques : détection, élaboration de l'information (incluant la classification et l'identification) et conduite de l'action. Les bâtiments et aéronefs de la marine nationale disposent de capacités spécifiques dans chacun de ces domaines. S'agissant plus précisément de l'identification des menaces asymétriques, celle-ci repose essentiellement sur les moyens optroniques, qui permettent de discerner, de jour comme de nuit, des éléments mobiles dans un environnement proche. Dès les premiers déploiements opérés dans le cadre de la mission Atalante en 2009, les matériels d'identification équipant les frégates françaises ont ainsi été renouvelés, en vue de renforcer leurs capacités de veille nocturne. Les dernières mises à niveau des systèmes optroniques des navires de la flotte seront engagées au cours de l'année 2014. De même, les capteurs des avions de patrouille maritime Atlantique 2 feront l'objet d'une modernisation lors de la prochaine campagne de rénovation de ces appareils. Enfin, il est précisé que pour répondre à l'évolution des menaces asymétriques, le ministère de la défense mène diverses études tendant à améliorer les capacités d'autodéfense des navires en les dotant des technologies les plus récentes et les mieux adaptées.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48025

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 janvier 2014](#), page 581

Réponse publiée au JO le : [25 mars 2014](#), page 2826